



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 26 mai 2021

PRESENTS : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, BOIS Hélène, JAMEN Pascal, DURUISSEAU Gilles, Adjoints, ASSIER Aurore, BOIS Stephan, CATTELAN Maurice, COHENDET Coralie, JAUDOIN Carine, LAVARDA Grégory, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.
ABSENTS : MERLOZ Christiane donne procuration à BOIS Hélène, ROSSI Romain donne procuration à ROSSI Philippe,

Secrétaire de séance : COHENDET Coralie

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2021

1 - approbation du compte rendu du 26/03/2021

Pas de remarque.

Vote : 15 pour

2 – Révision des tarifs eau et assainissement pour 2022

Rappel des tarifs actuels.

Monsieur le Maire donne les explications sur le transfert à l'intercommunalité obligatoire en 2026, et des concertations en cours du groupe de travail avec la 3CMA.

Il est en effet nécessaire de préparer ce transfert dès maintenant afin d'anticiper au mieux le lissage des augmentations, et la prise en compte de l'état des réseaux et du niveau des investissements de chaque commune.

Grégory LAVARDA demande comment seront gérés les paliers si les tarifs ne sont pas augmentés régulièrement.

Réponse : un taux de lissage sera appliqué pour atteindre un tarif cible.

C'est également un choix politique tout en sachant que tous nos réseaux sont en bon état, et qu'il n'y a pas de gros travaux à envisager dans l'immédiat.

Il est donc proposé de ne pas augmenter les tarifs, ils seront pour 2022 identiques à ceux de 2021.

Vote : 15 pour

3 – RPQS eau et assainissement

Georges RICCIO donne les explications des 2 rapports obligatoires et publics.

Ils permettent d'informer les usagers du service, par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Tous les indicateurs concernant notre réseau sont renseignés. Les réseaux de la commune sont renouvelés et sont globalement en bon état.

Vote : 15 pour

4 – achat de terrains à un particulier

Mme et M. Edmond EBERLIN vendent les parcelles B 704 de 153 m² et B 705 de 357 m², limitrophes à la Mairie.

Une offre a été faite à la commune pour un tarif de 93 € le m². Sachant que la commune est propriétaire d'une bonne partie des terrains aux alentours, ces terrains pourraient servir à un projet futur.

Une réflexion sera engagée en ce sens. Malgré le prix, cette offre n'est pas à refuser.

Vote : 1 contre, 1 abstention, 13 pour

5 – enquête publique installations classées société TRIMET : avis à donner

La société TRIMET située sur la commune de St Jean de Maurienne a déposé un dossier d'autorisation environnementale dans le cadre de son projet d'optimisation de capacité, d'environ 10 %.

Cette demande soumise en enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement a débuté le 6 avril 2021 et s'est achevée le 5 mai 2021.

A ce titre, la commune est sollicitée par Monsieur le Préfet aux fins d'avis sur le projet.

Les explications sont données sur la chaîne d'alerte, les nuisances sonores et émissions fluorées.

Il sera demandé une vigilance particulière et un suivi régulier des nuisances sonores et environnementales qui devra être communiqué régulièrement à la commune. Il leur sera également demandé une réunion d'information avec les élus pour présenter leurs interventions.

Vote : 15 pour

6 – subventions aux associations

Pascal JAMEN présente au conseil le tableau des subventions aux associations pour 2021, étudié lors de la réunion de la commission en date du 11 mai.

Le montant total des subventions pour les associations communales s'élève à 14 650 €. Il est à noter que l'association Héli Maurienne a été dissoute en date du 4 avril. En ce qui concerne le football club, des réunions sont en cours pour constituer le bureau et notamment trouver un président.

Le montant des subventions aux associations cantonales s'élève à 3 430 €.

Les autres associations sont subventionnées pour un total de 1 900 €.

Grégory LAVARDA demande des explications sur le calcul des subventions qui ne lui paraît pas cohérent, à savoir 50 € par enfant pour leur adhésion dans des associations extérieures et plafonnées à 350 €.

Réponse : il est précisé que cette subvention est allouée à l'association et non pas à la famille et qu'elles ne doivent pas être plus importantes que celles allouées aux communales.

Il est demandé de procéder au vote, pour décider si ce montant doit être revu.

50 € sans plafond : 3 pour

50 € avec plafond à 350 € : 12 pour

La pêche a repris au plan d'eau, une subvention sera versée au pêcheur mauriennais pour les lâchers de poissons.

Les cartes pour les habitants de la commune seront à 6 € au lieu de 8 €.

Vote pour le versement des subventions : 15 pour

7 – demande pour création activité paddle

Monsieur le Maire a rencontré Mme RICETTI qui désire développer l'initiation paddle sur le plan d'eau les après-midis.

Le SDIS a donné son autorisation, une rencontre aura lieu pour cadrer cette activité.

La limite sera définie afin de pas perturber la baignade et la pêche.

Philippe ROSSAT demande l'ouverture de la circulation sous le petit pont pour fluidifier la circulation.

Vote : 15 pour

8 – cession terrain route de l'Amoudon

2 riverains de la route de l'Amoudon seraient intéressés par la rétrocession des talus actuellement propriété communale, afin de pouvoir les entretenir plus régulièrement.

Il est décidé de conserver une partie trottoir sur toute la longueur de la route. Un contact sera pris avec un géomètre pour le calcul des surfaces.

Le prix proposé est l'euro symbolique, et les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Vote : 15 pour

9 – informatisation de la bibliothèque

3 propositions nous sont parvenues dont 1 ce jour, pour le logiciel de la bibliothèque et sa maintenance.

Les documents seront étudiés pour le choix du moins-disant.

10 – compte - rendus des commissions

Travaux : Georges RICCIO

- La réfection de la cheminée de la Mairie a été réalisée par l'entreprise MASCARO, qui a également refait 2 entourages de grandes concessions au cimetière.

- Installation ligne téléphonique et internet en cours au pôle culturel.

- Les plantations sont terminées.

- Une étude est à réaliser pour la reconstruction du pont de la chapelle St Roch, le bureau FONTAINE a été contacté.

- L'entreprise « la Forézienne » réalise des travaux pour TELT au plan d'eau, des travaux supplémentaires doivent se poursuivre jusqu'en septembre. Il faudra les informer que ce ne sera pas possible durant la période d'ouverture du lac juillet et août.

- Intervention de BRUN nettoyage au puits perdu rue de la Maladière ainsi que sur les réseaux de la Goratière et des Curiets.

- Mail de la prévention routière pour le label des villages prudents. Il est proposé le renouvellement de l'adhésion et la présentation d'un nouveau projet de sécurité. Dans l'immédiat l'adhésion seule est acceptée.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux, suite à un échange de mails, un débat s'est engagé avec le Département pour définir le tracé de la route devant les établissements MOTHERE et POGNANT-GROS.

SYSTRA travaille sur ce projet, les 2 voies de circulation seront maintenues.

Un plateau surélevé est également à l'étude.

Sports et loisirs : Pascal JAMEN

- Le musée est avancé à 90 %. Les mannequins ont été mis en place ainsi que 2 tablettes.

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui ont participé à son installation et à son aménagement.

L'inauguration devrait pouvoir se faire au mois de septembre, suivant le contexte sanitaire.

- Le sou des écoles demande à changer de local, il est actuellement situé aux anciens garages de la Vie Plaine, il sera dorénavant à l'ancienne bibliothèque à la salle polyvalente. Accord du Conseil Municipal.

Communication – CIAS : Hélène BOIS

- Un bulletin est en préparation pour une distribution fin juin, type XXL comme le précédent.

- Projet d'un jeu de piste autour du plan d'eau, mis en place par l'office du tourisme de St Jean.

Finances – Gilles DURUISSEAU

- Décision 01/2021 prise par le Maire, pour contracter un emprunt de 200 000 € au taux de 0.72 % auprès de la Caisse d'Epargne, (au vu de la délibération du 23/05/2021 portant délégation de pouvoir pour compétences).

Les 3 emprunts en cours font l'objet d'une renégociation. Les taux de ces emprunts sont respectivement de 4.05 %, 4.20 % et 3.95 %. Les indemnités de rachat varient de 2500 à 8000 €. Sommes en attente du retour de la banque.

11 – informations et questions diverses

Préparation et organisation des 2 bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin.

Une personne de la commune s'est portée volontaire, 3 jeunes seront également présents au titre de la Contribution Locale Etudiant.

Séance levée à 21 h.15